



Litige concernant l'achat de ma maison

Par **mimidu27**, le **18/10/2009** à **19:18**

Bonjour,

Je viens d'acquérir un bien immobilier. Je rencontre d'énormes problèmes concernant l'EDF. En faisant venir L'EDF pour l'ouverture du compteur, j'apprends que c'est un compteur de chantier, que rien est au normes (intérieur, extérieur) qu'il n'y a pas de consuel. Ayant signé chez le notaire, je me rappelle qu'il a passé très vite sur l'électricité mais je n'ai pas porté attention. C'est la première acquisition et j'ai fait confiance en l'agence immobilière et au notaire. Mes parents m'ont parlé de tests obligatoires à effectuer avant de vendre un bien (le plomb, l'amiante, l'isolation, l'électricité). La construction date de 2002; je n'ai même pas le certificat de fin de chantier. Pouvez-vous m'indiquer éventuellement les démarches que je peux effectuer et si je peux poursuivre mon vendeur en justice de façon à ne pas payer tous les frais de normalité EDF à faire qui sont conséquents; ayant un bébé je ne peux attendre pour effectuer les travaux car nous habitons dans cette maison.

Cordialement.